RCS : MULHOUSE
Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00823
Numéro SIREN : 524 799 848
Nom ou dénomination : ABA TAXIS

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2022 sous le numéro de dépôt 3642

10 B 823

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Date d'enregistrement au Greffe – 8 AVR. 2022
N° DU DEPOT 22 | B | 3648
LE GREFFIER

COMPTES ANNUELS // 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS ABA TAXIS

63 Bis rue de Galfingue
68990 HEIMSBRUNN
Tél. 03.89.51.03.89

APE : 4932Z
Siret : 52479984800022

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL,
La Présidente,

SC ABEL
Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de Strasbourg

18 rue de l'Ours - 68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 43 22 33
Fax. 03 89 60 43 60
Courriel. abel4@wanadoo.fr

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liasse fiscale

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP **N° 2033-A 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS

Adresse de l'entreprise 63 Bis rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN

Numéro SIRET* 52479848000022

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	93 896	012	93 896
		Autres*	014	300	016 300	
	Immobilisations corporelles*		028	26 675	030 23 195	3 479
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	120 871	048 23 495	97 375
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	7 552	070	7 552
		Autres* (3)	072	6 064	074	6 064
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	50 894	086	50 894
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	64 511	098	64 511
		Total général (I + II)	110	185 382	112 23 495	161 886

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	64 243
	Résultat de l'exercice	136	8 427
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	74 871
	Total II	154	
Provisions pour risques et charges		156	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	2 366
	Fournisseurs et comptes rattachés*	172	84 649
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 5 365)	174	
	Produits constatés d'avance	176	87 015
	Total III		
	Total général (I + II + III)	180	161 886

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184 76 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2021**

Néant ☐ *

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Exercice N clos le 31/12/2020 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue biens		215		214	
	Production vendue services*		217		218	106 333
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	6 102
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	112 436
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	50 806
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 493	244	10 078
	Rémunérations du personnel*				250	36 847
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 242
	Dotations aux amortissements*				254	832
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	105 808
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	6 627
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	76 903
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	75 104
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	8 427
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			8 427	314	

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
					997	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (*44.quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992			350	1 396
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	7 031
					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 8 772 dont imputés sur le résultat :				360	7 031
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372

Cegid Group

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

SAS ABA TAXIS
63 Bis rue de Galfingue

68990 HEIMSBRUNN

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
Exonération de la plus-value (article 238 quindecies)	1 396

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABA TAXIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 161 887 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 428 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 617 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 552	7 552	
Autres	6 065	6 065	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**13 617**	**13 617**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	200
Etat - produits à recevoir	2 743
Divers - produits à recevoir	3 122
Total	**6 065**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 Euro décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 87 016 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 366	2 366		
Dettes fiscales et sociales	16 863	16 863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	67 787	67 787		
Produits constatés d'avance				
Total	**87 016**	**87 016**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	5 365			

Notes sur le compte de résultat

SAS ABA TAXIS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000- euros
17 faubourg de Mulhouse – 68260 KINGERSHEIM
RCS MULHOUSE TI 524 799 848 – 2010 B 823

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(Article L. 232-23 du Code de Commerce)

(Extrait du procès-verbal des décisions des actionnaires relatives à l'approbation des comptes annuels, en date du 26 avril 2021)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, décident d'affecter le bénéfice de € 8.428.- de la manière suivante :

- affectation en totalité au poste " Report à nouveau ", soit € 8.428.-

Par ailleurs, toujours sur la proposition de la Présidente, l'assemblée générale décide de distribuer aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de € 48.309.-
soit 241,55 euros par action, selon les disponibilités du poste " report à nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total
2017	----------	----------
2018	----------	----------
2019	181.17 €	36.324,00 €

CERTIFIE EXACT par la Présidente

